



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
 MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER
 CELLULE DE COORDINATION DU PRICI (CC-PRICI)
 PROJET D'INTÉGRATION PORT-VILLE DU GRAND ABIDJAN
 (PACOGA)



PRÉPARATION DU PROJET DE CONNECTIVITÉ RURALE DE LA CÔTE D'IVOIRE
 (PCR-CI)

CONSULTANT/ FIRME POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES DE DÉLIMITATION ET DE BALISAGE DES PISTES À BÉTAIL POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

N° de référence (selon le plan de passation des marchés) :
CI-PACOGA-317034-CS-CQS

1. Cet Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés **DB n°WB10217-127 18** paru dans le « Development Business » du 14 décembre 2018.

2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de Trois cent quinze millions (315 000 000) de dollars US, par le Crédit n°6272-CI de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du **Projet d'Intégration Port-Ville du Grand Abidjan (PACOGA)**. Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le financement des activités préparatoires du PCR-CI, dont en particulier le paiement du contrat de prestations de service de Consultants pour la réalisation des études de délimitation et de balisage des pistes à bétail pour une gestion durable des ressources naturelles.

Les objectifs spécifiques de la mission sont :

- Évaluer les flux d'animaux issus de la transhumance dans les 11 régions du Nord de la Côte d'Ivoire et identifier toutes les parties prenantes et leurs rôles dans la transhumance ;
- Faire l'inventaire, l'état des lieux et une cartographie des pistes de transhumance (aussi bien dans les zones rurales que dans les forêts classées), des infrastructures de la transhumance, associées aux pistes (points d'eau, aires de repos du bétail, postes d'entrée de bétail aux frontières, zones d'accueil) dans la zone de l'étude. Les pistes de transhumances et les aires de repos potentielles négociées ou à négocier doivent également être prises en compte ;
- Évaluer le disponible fourrager et l'accessibilité des ressources fourragères pour le bétail (pâturage, eau) et si nécessaire le déficit de fourrage à combler sur chaque piste de transhumance identifiée ;
- Identifier les aménagements adéquats à réaliser au niveau des pistes de transhumance dans les forêts classées ;
- Estimer les coûts de réhabilitation des pistes de transhumance dans les forêts classées en vue de préparer le dossier d'appel d'offres pour les travaux nécessaires ;
- Identifier les contraintes du milieu (forêts classées et zone rurale) ;
- Proposer des solutions durables et pertinentes aux contraintes identifiées ;
- Proposer un mécanisme de gestion des parcours de transhumance et ouvrages annexes à la fin du projet.

3. Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission et les formulaires typés peuvent être téléchargés sur le site web suivant : « <https://www.prici.ci/up/2210061224.pdf> ».

4. La Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI), agissant en sa qualité d'Agence Fiduciaire du PACOGA, invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services susmentionnés. Les Consultants/Firmes intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour l'exécution des services demandés.

5. Compétences et qualifications de la Firme :
 Le Consultant devra être un bureau d'étude justifiant d'une solide expérience dans les prestations analogues à la mission actuelle, notamment dans les zones sahéliennes. Il devra ainsi posséder une expérience minimale de dix années et avoir réalisé en Afrique sub-saharienne, de façon satisfaisante, des études analogues en Afrique sub-saharienne.

Le crédit-temps global des Experts-clé est estimé à seize (16) hommes-mois. Une parfaite connaissance de la langue française (parlée et écrite) sera indispensable pour tous les experts. Les dossiers comprendront, en plus des fiches présentant le détail des références, un tableau récapitulatif des références relatives à chacun de ces centres d'intérêt, y compris les spécifications indiquées ci-dessus. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes de **9h à 18h Temps Universel (TU)**. Les consultants sont également invités à s'identifier en remplissant la fiche d'enregistrement à partir du lien : « <https://www.prici.ci/up/2210061224.pdf> » pour recevoir le dossier complet (comportant les termes de références).

6. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la section III-Gouvernance de : « **Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)** », **Edition juillet 2016, mis à jour en novembre 2017 et août 2018**, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC)** telle que décrite dans ledit Règlement.

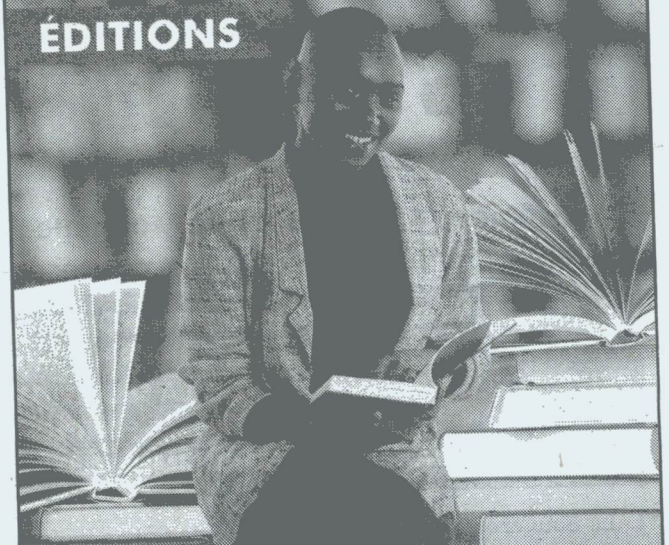
8. Les Manifestations d'Intérêt écrites devront être soumises en **Français** aux adresses ci-dessous au plus tard **le Jeudi 27 octobre 2022 à 10 h TU (heure locale)** et porter la mention « Avis à manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'un Consultant/Firme pour la réalisation des études de délimitation et de balisage des pistes à bétail pour une gestion durable des ressources naturelles ». La soumission physique des Dossiers de Manifestation d'Intérêt est autorisée. Cependant, la soumission des Dossiers de Manifestation d'Intérêt (DMI) par voie électronique est fortement encouragée. Après l'heure limite de dépôt des DMI, l'ouverture des propositions sera effectuée par vidéoconférence le même **Jeudi 27 octobre 2022 à 10 h 30 min TU**, en présence de tous les Candidats/Consultants/Firmes. Le lien d'accès à cette vidéoconférence sera communiqué à tous les Candidats/Consultants/Firmes ayant déposé un Dossier de Manifestation d'Intérêt (physique ou électronique) ce même **Jeudi 27 octobre 2022**, entre 10h et 10h 30 mn TU. La présence physique d'un représentant de chaque Candidat/Consultant/Firme est autorisée à l'ouverture des DMI. Cependant, il est fortement recommandé aux Candidats/Consultants/Firmes d'assister à cette ouverture par vidéoconférence qui sera enregistrée et un Procès-Verbal (PV) sera dressé.

9. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :
Adresses électroniques pour l'envoi des Dossiers de Manifestation d'Intérêt :
 gekpini@gmail.com; Copies à : pkangah@prici.ci et demimohamed@yahoo.fr

Adresse pour le dépôt physique et l'ouverture des Dossiers de Manifestation d'Intérêt :
 Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI)
 Sise aux Deux-plateaux - Vallon, cité LEMANIA, lot 1802
 08 BP 2346 ABIDJAN 08 - Côte d'Ivoire
 Tel. : (225) 27 22 40 90 90 / 91 - Fax : (225) 27 22 41 35 59
 08 BP 2346 ABIDJAN 08 - Côte d'Ivoire
 Tel. : (225) 27 22 40 90 90 / 91 - Fax : (225) 27 22 41 35 59

SNPECI SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRESSE ET D'ÉDITION DE CÔTE D'IVOIRE

ÉDITIONS



frat mat
 éditions

Le LIVRE en partage

Adjamé Inderié - Boulevard du Général de Gaulle
 27 20 30 60 00 Postes : 6033 - 6120 - 6084

Fraternité Matin

Expérience et référence
 depuis 1964

SNPECI SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRESSE ET D'ÉDITION DE CÔTE D'IVOIRE

IMPRIMERIE



Pour tous vos travaux d'imprimerie
OFFSET & NUMÉRIQUE

Adjamé Inderié - Boulevard du Général de Gaulle
 27 20 30 60 00

Fraternité Matin

Expérience et référence
 depuis 1964

SNPECI SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRESSE ET D'ÉDITION DE CÔTE D'IVOIRE

PRESSE



Fraternité Matin

Premier quotidien d'informations générales

Adjamé Indenié – Boulevard du Général de Gaulle
27 20 30 60 00

Expérience et référence depuis 1964

SNPECI SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRESSE ET D'ÉDITION DE CÔTE D'IVOIRE

PUBLICITÉ



Profitez de nos ESPACES PUBLICITAIRES pour BOOSTER votre visibilité

Adjamé Indenié – Boulevard du Général de Gaulle
27 20 30 60 00 Postes 6002 - 6227 - 6170 - 6168

Fraternité Matin *Expérience et référence depuis 1964*



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

CELLULE DE COORDINATION DU PRICI (CC-PRICI)

PROJET D'INTEGRATION PORT-VILLE DU GRAND ABIDJAN (PACOGA)



PRÉPARATION DU PROJET DE CONNECTIVITÉ RURALE DE LA CÔTE D'IVOIRE (PCR-CI)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°078/PACOGA/C2/22 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/ FIRME POUR LA PRÉPARATION À LA MISE EN PLACE DE BOSQUETS VILLAGEOIS DANS LES SIX (6) RÉGIONS FRONTALIÈRE DU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (BAGOUÉ, BOUNKANI, FOLON, KABADOUGOU, PORO ET TCHOLOGO)

N° de référence (selon le plan de passation des marchés) : **CI-PACOGA-317028-CS-CQS**

1. Cet Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés **DB n°WB10217-127 18** paru dans le « Development Business » du 14 décembre 2018.

2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de Trois cent quinze millions (315 000 000) de dollars US, par le Crédit n°**6272-CI** de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du **Projet d'Intégration Port-Ville du Grand Abidjan (PACOGA)**. Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le financement des activités préparatoires du PCR-CI, dont en particulier le paiement du contrat de prestations de service de Consultants pour la préparation à la mise en place de bosquets villageois dans les six (6) régions frontalières du nord de la Côte d'Ivoire (Bagoué, Bounkani, Folon, Kabadougou, Poro et Tchologo).

L'objectif de la mission est la préparation à la mise en place de bosquets villageois en tenant compte des attentes et besoins des populations rurales, sans entrainer d'importantes externalités négatives qui pourraient détériorer leurs conditions de vie. Ainsi de façon spécifique, la présente étude vise à :

- Déterminer les conditions pour la création des bosquets villageois à travers la plantation d'environ 1 000 000 d'arbres dans les localités des six régions cibles (Bagoué, Bounkani, Folon, Kabadougou, Poro, Tchologo) du PCR-CI ;
- Identifier les contraintes du milieu par rapport à la mise en place des bosquets ;
- Comprendre les contraintes du milieu pouvant affecter la mise en place des bosquets ;
- Proposer le mode de participation des populations et des autres parties prenantes ;
- Cartographier et caractériser les sites disponibles ; et
- Préparer les pièces techniques nécessaires au dossier d'appel d'offres pour la sélection de prestataires pour la mise en place bosquets sur les différents sites retenus.

3. Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission et les formulaires types peuvent être téléchargés sur le site web suivant : « <https://www.prici.ci/up/2210061226.pdf> ».

4. La Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI), agissant en sa qualité d'Agence Fiduciaire du PACOGA, invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services susmentionnés. Les Consultants/Firmes intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour l'exécution des services demandés.

5. Compétences et qualifications de la Firma :
Le Consultant devra être un bureau d'étude justifiant d'une solide expérience dans les prestations analogues à la mission actuelle, notamment dans les zones soudanaises. Il devra ainsi posséder une expérience minimale de cinq (5) années et avoir réalisé, de façon satisfaisante, des prestations analogues.

Le crédit-temps global des Experts-clé est estimé à sept (07) hommes mois. Une parfaite connaissance de la langue française (parlée et écrite) sera indispensable pour tous les experts.

Les dossiers comprendront, en plus des fiches présentant le détail des références, un tableau récapitulatif des références relatives à chacun de ces centres d'intérêt, y compris les spécifications indiquées ci-dessus. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse

ci-dessous et aux heures suivantes de **9 h à 18 h Temps Universel (TU)**. Les consultants sont également invités à s'identifier en remplissant la fiche d'enregistrement à partir du lien : « <https://www.prici.ci/up/2210061226.pdf> » pour recevoir le dossier complet (comprenant les termes de références).

6. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la section III-Gouvernance de : « **Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)** », Edition juillet 2016, mis à jour en novembre 2017 et août 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC)** telle que décrite dans ledit Règlement.

8. Les Manifestations d'Intérêt écrites devront être soumises en **Français** aux adresses ci-dessous au plus tard le **Mercredi 26 octobre 2022 à 10h TU (heure locale)** et porter la mention « Avis à manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'un Consultant/Firme pour la préparation à la mise en place de bosquets villageois dans les six (6) régions frontalières du nord de la Côte d'Ivoire (Bagoué, Bounkani, Folon, Kabadougou, Poro et Tchologo) ». La soumission physique des Dossiers de Manifestation d'Intérêt est autorisée. **Cependant, la soumission des Dossiers de Manifestation d'Intérêt (DMI) par voie électronique est fortement encouragée.** Après l'heure limite de dépôt des DMI, l'ouverture des propositions sera effectuée par vidéoconférence le même **mercredi 26 octobre 2022 à 11h00min TU**, en présence de tous les Candidats/Consultants/Firmes. Le lien d'accès à cette vidéoconférence sera communiqué à tous les Candidats/Consultants/Firmes ayant déposé un Dossier de Manifestation d'Intérêt (physique ou électronique) ce même **mercredi 26 octobre 2022**, entre 10h et 10h30mn TU. La présence physique d'un représentant de chaque Candidat/Consultant/Firme est autorisée à l'ouverture des DMI. Cependant, il est fortement recommandé aux Candidats/Consultants/Firmes d'assister à cette ouverture par vidéoconférence qui sera enregistrée et un Procès-Verbal (PV) sera dressé.

9. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :
Adresses électroniques pour l'envoi des Dossiers de Manifestation d'Intérêt :
gekpini@gmail.com; Copies à : pkangah@prici.ci et demimohamed@yahoo.fr

Adresse pour le dépôt physique et l'ouverture des Dossiers de Manifestation d'Intérêt :
Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI)
Sise aux Deux-plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802 08 BP 2346 ABIDJAN 08 – Côte d'Ivoire

Tel. : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax :-(225) 27 22 41 35 59 08 BP 2346 ABIDJAN 08 – Côte d'Ivoire

Tel. : (225) 27 22 40 90 90 / 91- Fax : (225) 27 22 41 35 59

Adresse électronique : gekpini@gmail.com; Copies à : pkangah@prici.ci et demimohamed@yahoo.fr

République de Côte d'Ivoire



Ministère des Eaux et Forêts



**Ministère de l'Équipement et de
l'Entretien routier**



Société de Développement des Forêts



Projet de Connectivité rurale pour un meilleur accès aux services et opportunités économiques en Côte d'Ivoire (PCR-CI)

TDR POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LA PREPARATION A LA MISE EN PLACE DE BOSQUETS VILLAGEOIS DANS LES SIX (6) REGIONS FRONTALIERE DU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (BAGOUE, BOUNKANI, FOLON, KABADOUGOU, PORO ET TCHOLOGO)

TERMES DE REFERENCE

Août 2022

SOMMAIRE

I- CADRE DE L'INTERVENTION	3
I-1- CONTEXTE.....	3
I-2- JUSTIFICATION DE L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DES BOSQUETS VILLAGEOIS	4
II- OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS	5
II-1 OBJECTIFS.....	5
II-2- RESULTATS ATTENDUS	5
III- CONSISTANCE DES PRESTATIONS.....	6
III-1- Zone du projet	6
III-2- Prestations à réaliser.....	6
IV- DUREE, CALENDRIER DE LA MISSION ET LIVRABLES	8
3.1 Durée de la mission	8
3.2 Les livrables.....	9
V- COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES	9
VI- VI. CONTRAINTES A CONSIDERER.....	10

I- CADRE DE L'INTERVENTION

I-1- CONTEXTE

La Côte d'Ivoire compte 31 régions qui comportent dans leur niveau de développement des disparités importantes. Ainsi, certaines de ces régions sont à la traîne en termes de pauvreté, de capital humain (santé et éducation) et de disparités entre les genres. Ces régions sont également sujettes à la fragilité et aux conflits avec une concentration d'incidents plus importante dans les 11 régions du Nord, en l'occurrence, les effets des crises de la région sahélienne (principalement le Burkina Faso et le Mali) avec un risque de propagation et d'intensification des conflits. Les zones rurales de ces régions sont confrontées à plusieurs chocs internes et externes tels que les conflits entre éleveurs et agriculteurs, la violence et les impacts du changement climatique.

Si la pauvreté et le faible développement du capital humain constituent des questions transversales dont les causes profondes sont nombreuses, le manque d'accès (physique et numérique) aux services sociaux de base (éducation et santé) et aux opportunités économiques est un facteur clé de la pauvreté dans les régions en retard de développement en Côte d'Ivoire. Cet isolement (manque d'opportunités) recoupe différents secteurs de développement et devrait être traité de manière intégrée.

C'est pour apporter un appui à la résorption de cette situation que l'État de Côte d'Ivoire, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, a initié le Projet de Connectivité Rurale en vue d'offrir aux populations rurales un meilleur accès aux services et opportunités économiques. Le financement apporté par la Banque est estimé à 300 millions USD.

Dans une première phase, ce projet porte prioritairement sur les six (6) régions frontalières du Nord de la Côte d'Ivoire, à savoir, la Bagoué, le Bounkani, le Folon, le Kabadougou, le Poro et le Tchologo, avec une ouverture sur les cinq autres régions du Nord et éventuellement sur d'autres régions en retard de développement.

Les activités du Projet de Connectivité Rurale pour un meilleur accès aux services et opportunités économiques en Côte d'Ivoire (PCR-CI) vont porter sur trois volets principaux :

(1) Volet connectivité rurale :

Ce volet vise à améliorer la connectivité dans les zones rurales, pour une meilleure accessibilité physique aux écoles, centres de santé et marchés ruraux et urbains. Il comprendra les activités suivantes :

- aménagement, réhabilitation et entretien de routes rurales stratégiques ;
- entretien de routes rurales déjà réhabilitées ;
- petites interventions sur les routes rurales non stratégiques.

(2) Volet Infrastructures Rurales :

Ce volet vise à optimiser l'impact des interventions sur les infrastructures routières, à travers diverses activités complémentaires :

- aménagement/réhabilitation de marchés ruraux, équipements de stockage et plateformes de groupage pour renforcer la chaîne logistique agricole et ainsi réduire les pertes post-récolte ;
- infrastructures diverses pour renforcer la cohésion sociale dans les zones rurales (réhabilitation de bâtiments, aménagement de points d'eau, points de lavage des mains, toilettes, clôtures et autres dans les écoles et centres de santé ruraux, petites infrastructures en appui aux initiatives communautaires, fournitures diverses y compris équipements numériques, petites extensions d'eau et d'électricité etc.) ;
- plantation d'arbres et création de bosquets pour contribuer au programme REDD+ de reforestation du pays, pour une meilleure résilience aux changements climatiques ;

- infrastructures (voirie, drainage, éclairage public et.) dans les centres urbains de niveau tertiaire afin de renforcer les dynamiques territoriales ;
- appui au développement des Moyens Intermédiaires de Transport (MIT) à travers une opération pilote en faveur des groupements féminins.

(3) Volet Assistance Technique, Appui institutionnel et contribution à la gestion du projet :

Ce volet comporte des activités « transversales » à celles présentées ci-dessus :

- appui à la finalisation de la stratégie des routes rurales ;
- Appui à la gestion du secteur routier ;
- Renforcement des capacités des acteurs publics et privés en matière de conception et exécution des travaux de routes rurales ;
- appui à l'élaboration du plan d'adaptation du secteur des transports aux changements climatiques.

I-2- JUSTIFICATION DE L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DES BOSQUETS VILLAGEOIS

Le couvert forestier de la Côte d'Ivoire est passé de 16 millions d'hectares à moins de 3 millions d'hectares de 1900 à 2022, ce qui correspond à moins de 11% du territoire. Vu la réduction drastique du couvert forestier national due principalement à l'agriculture extensive, les efforts coordonnés visent à le porter à 20% du territoire à l'horizon 2030. Ainsi, le PCR-CI a entre autres pour objectifs de contribuer à l'atteinte de ce taux de couverture tout en atténuant les effets du changement climatique afin de réduire la vulnérabilité des populations.

Les questions de l'environnement étant devenues préoccupantes avec les effets visibles du dérèglement climatique, la conduite d'un tel projet ne peut occulter sa participation à l'atténuation des effets du changement, en particulier dans les 11 régions du Nord, zones prioritaires d'intervention du projet, où les vulnérabilités sont importantes.

En effet, la vulnérabilité des paysages des régions du Nord influence grandement les conditions de vie des populations. Cela se traduit par la multiplication des feux de brousse, l'accentuation des périodes de sécheresse, la réduction des rendements des cultures due à l'épuisement de la fertilité des sols, à la baisse de la pluviométrie, à l'ensablement des cours d'eau, etc.

Cette situation de vulnérabilité s'aggrave avec les prélèvements de bois pour répondre à l'accroissement des besoins en bois de feu et bois de service des ménages des zones rurales et urbaines. En outre, les régions du Nord connaissent une pression foncière importante sur les zones fertiles ; cette situation est particulièrement vraie dans la région du Poro.

Ainsi, à côté des autres activités, le PCR-CI prévoit la mise en place de **bosquets villageois dans les villages, les écoles et centres de santé des localités des six (6) régions prioritaires cibles.**

Ces activités de reforestation en zone rurale doivent être négociées avec beaucoup de patience avec les communautés, car la terre appartient rarement à des individus mais plutôt à des lignages. Ce qui signifie que la sensibilisation reste une tâche essentielle pour faciliter la participation et susciter l'intérêt des populations à adhérer à ce processus. Car pour ces populations, planter un arbre signifie les déposséder de leur terre ou exproprier les propriétaires terriens.

En outre, ces régions connaissent des problèmes importants liés à la transhumance du bétail et à la divagation des animaux domestiques. Ainsi, la réduction progressive des couloirs habituels de transhumance au profit de la mise en place des cultures de rentes telles que l'anacarde, le coton et le manguier entraîne souvent des conflits entre éleveurs et agriculteurs ; les pistes rurales sont aussi utilisées pour le déplacement des animaux, ce qui rend difficile la mise en place de boisements le long de ces pistes.

De plus avec le développement du phénomène d'orpaillage, la main d'œuvre agricole est orientée vers cette activité, et il devient alors difficile de mobiliser les jeunes vers des activités moins lucratives telles que l'agriculture et la sylviculture.

Toutefois, les régions du Nord disposent de nombreuses potentialités pouvant faciliter la mise en œuvre d'activités de boisement. En effet, de nombreux plans d'eau notamment les barrages hydroagricoles créés lors de la mise en œuvre de divers projets par le Ministère en charge de l'agriculture, existent dans ces régions ; les boisements peuvent être mis en place autour de ces points d'eau pour éviter leur ensablement et stabiliser leurs berges. Les boisements peuvent être aussi installés dans les cours des écoles et centres de santé très souvent dépourvus de zones d'ombrage et soumises à l'érosion et aux forts ensoleillements. De plus, ces boisements peuvent être mis en place dans le cadre de la protection et de l'extension/délimitation des nombreuses forêts sacrées existantes.

Aussi, les populations des régions nord sont très conscientes de la valeur des arbres forestiers dans leur exploitations (fourrage, karité, fertilisation, bois de service, etc.). C'est pourquoi, le programme création de bosquets s'appuiera sur les connaissances traditionnelles de l'utilité des arbres dans le choix des espèces forestières, utilitaires et agroforestières à promouvoir (*Parkia biglobosa*, *Albizia lebeck*, *Faidherbia albida*, *Vitellaria paradoxa*, *Adansonia digitata*, etc.).

Enfin, la création des bosquets, concorde avec la politique de préservation, de restauration et d'extension des forêts encouragée par le Ministère des Eaux et Forêts. Ces réalisations participeront à l'effort global du pays pour la reforestation et s'inscrivent dans la politique de mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Enfin, le programme participe à l'éducation environnementale des populations en général et des jeunes en particulier.

Les présents termes de référence sont établis en vue de recruter un Consultant pour une étude sur la mise en place de bosquets villageois dans le périmètre d'intervention du projet (les 6 régions frontalières du Nord de la Côte d'Ivoire).

II- OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS

II-1 OBJECTIFS

L'objectif de la mission est la préparation à la mise en place de bosquets villageois en tenant compte des attentes et besoins des populations rurales, sans entraîner d'importantes externalités négatives qui pourraient détériorer leurs conditions de vie.

Ainsi de façon spécifique, la présente étude vise à :

- Déterminer les conditions pour la création des bosquets villageois à travers la plantation d'environ **1 000 000 d'arbres** dans les localités des six régions cibles (Bagoué, Bounkani, Folon, Kabadougou, Poro, Tchologo) du PCR-CI ;
- Identifier les contraintes du milieu par rapport à la mise en place des bosquets ;
- Comprendre les contraintes du milieu pouvant affecter la mise en place des bosquets ;
- Proposer le mode de participation des populations et des autres parties prenantes ;
- Cartographier et caractériser les sites disponibles ;
- Préparer les pièces techniques nécessaires au dossier d'appel d'offres pour la sélection de prestataires pour la mise en place bosquets sur les différents sites retenus.

II-2- RESULTATS ATTENDUS

Les résultats de la présente étude doivent adresser les questions essentielles que posent la mise en place de bosquets dans les localités. En réalité, il ne s'agit pas de planter simplement des arbres comme cela se fait habituellement lors des « journées de l'arbre ». Les réalisations doivent être visibles et pérennes, c'est pourquoi, les orientations fournies par le Consultant doivent tirer leurs sources dans les demandes concrètes des

populations. La durée de la maturité d'un boisement ou d'un bosquet varie entre 15 ans et 50 ans, selon les espèces et les objectifs. C'est pourquoi il est recherché avant tout des axes de développement pouvant assurer la durabilité des potentiels acquis du projet.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Les localités favorables sont identifiées ;
- Les besoins des populations sont identifiés ;
- Les essences forestières adaptées et souhaitées, ainsi que les densités de plantation requises sont identifiées ;
- Les organisations, acteurs et parties prenantes à impliquer sont identifiés ;
- L'organisation et l'approche nécessaires pour l'adhésion effective des populations sont identifiées ;
- Le mode de gestion des bosquets est défini ;
- Les mécanismes de durabilité sont identifiés ;
- Le volume de CO2 à séquestrer est évalué ;
- Le coût d'exécution du projet des bosquets est estimé quantitativement et qualitativement ;
- Les mesures de protection contre les feux, la divagation des animaux sont définies.
- Les lots des travaux, les spécifications techniques et les modes d'évaluation / de paiement des contrats de travaux, le mode de paiement des groupements de femmes et de jeunes sont définis.

Le Consultant devra identifier, dans la mesure du possible, les effets potentiels non attendus, positifs ou négatifs que la mise en place des bosquets pourrait engendrer. Des mesures d'atténuation de ces effets induits non désiré seront proposées, de même que des mesures d'amplification des effets positifs probables. Dans la mesure où l'activité s'inscrit dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, le Consultant proposera les voies d'appropriation des aménagements à réaliser par les populations et ressortir les facteurs de succès ou d'échec dans la mise en œuvre du projet. C'est pourquoi il est attendu du consultant qu'il réalise une analyse de la durabilité afin de comprendre les mesures potentielles à mettre en œuvre pour l'appropriation du projet par les bénéficiaires que sont les ménages, les groupements, les autorités locales et les services techniques. L'efficacité et l'appropriation sont les gages de la durabilité des effets de l'intervention. Il s'agit donc d'évaluer à priori la pérennité des actions du projet et de formuler des recommandations pour améliorer la préservation des acquis. Pour y arriver, et dans une démarche de type benchmarking, le Consultant doit s'appuyer sur les résultats observés dans des projets similaires exécutés dans la zone du projet ou en tout autres endroits.

III- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

III-1- Zone du projet

L'étude est circonscrite, dans une première phase, aux six (6) régions frontalières du Nord de la Côte d'Ivoire. De manière spécifique, il s'agit des périmètres le long des routes à réhabiliter/entretenir dans le cadre du projet, dont les cartes sont jointes en annexe et pour un linéaire total d'environ 11.400 km.

III-2- Prestations à réaliser

Le Consultant devra réaliser une étude pour la mise en place de bosquets villageois en vue de contribuer à atténuer les effets du changement climatique dans la zone du projet.

L'étude consistera à mener les activités suivantes :

- **Etude préliminaire**
 - *Identification des parties prenantes*

Le consultant devra identifier toutes les parties prenantes dans la zone du projet à savoir les autorités politiques, administratives, coutumières et les communautés locales. Il pourra également prendre en compte les structures déconcentrées et/ou décentralisées (santé, éducation, infrastructures, forêt, environnement...) qui se trouvent dans la zone du projet.

L'implication des autorités administrative et politiques participe aux résultats de la consultation des parties prenantes. L'étude doit pouvoir présenter les voies de mobilisation des autorités locales autour du projet. En effet, leur apport est indispensable notamment lorsque des projets touchent au foncier et impliquent les populations. Leur compréhension de l'environnement local est utile pour le succès des travaux. L'étude doit proposer l'approche adaptée à l'implication de ces autorités. De même, les leaders des communautés sont importants pour la facilitation de la mise du projet étant à la fois bénéficiaires et acteurs.

- *Consultation des parties prenantes*

Le succès des travaux repose sur la participation des populations bénéficiaires. D'où l'intérêt d'une consultation élargie des acteurs directs. Comment arriver à obtenir rigoureusement leurs avis afin de pouvoir saisir clairement leurs besoins. Il ne s'agit pas simplement de les consulter, mais l'étude doit orienter le maître d'ouvrage sur les méthodes et approches pertinentes pour obtenir la participation des populations.

Pour renforcer la participation des populations, le maître d'ouvrage a l'intention de mettre en place des comités locaux de gestion. Qui seront les membres de ces comités locaux ; que sera leur rôle et comment fonctionneront ces comités ? Le consultant doit apporter des éclairages sur ces points pour aider à la décision du maître d'ouvrage.

Le consultant devra définir les critères de choix des membres des comités, leur rôle et leur mode de fonctionnement.

A travers des réunions d'informations et de sensibilisation, le Consultant échangera avec les différentes parties prenantes identifiées pour recueillir leurs avis, leurs besoins et attentes dans le cadre du projet envisagé (création de bosquets villageois). Ces rencontres permettront de mieux orienter l'étude.

- *Identification des sites*

Le consultant effectuera des missions sur le terrain afin d'identifier les localités d'accueil des bosquets. Ces missions permettront également d'apprécier les sites où seront créés les bosquets.

La disponibilité des terres pouvant être contrastée d'une région à l'autre du fait de la forte pression foncière induite par l'introduction des cultures de rente (anacardier, le mangui, le cotonnier, etc.) au nord de la Côte d'Ivoire, l'étude doit identifier les sites, les surfaces disponibles et proposer la distribution des 2500 ha de surface approximative que doit occuper les 1 000 000 d'arbres.

Les localités propices doivent être identifiées avec les surfaces correspondantes. Ainsi, à partir d'une étude spatiale, les espaces disponibles doivent être représentés sur des cartes et par localité afin que le maître d'ouvrage puisse apprécier la distribution potentielle des bosquets et faire au besoin des arbitrages pour le choix.

A l'issue de cette étude préliminaire, le Consultant devra être à même de dresser la liste des parties prenantes, des bénéficiaires, des sites potentiels de mise en place des bosquets et leur cartographie, ainsi que des attentes des populations.

• **Etude technique**

A partir de l'étude préliminaire, le consultant établira la liste des essences et les fiches techniques afférentes. Il devra également établir un dispositif de sécurisation et de gestion durable des bosquets créés. Enfin, à travers la production d'un plan paysager d'exécution, le consultant devra présenter l'aménagement attendu.

- *Identification des essences forestières*

Le Nord de la Côte d'Ivoire appartient au domaine soudanais, par conséquent toutes les essences forestières ne sont pas forcément adaptées au climat. Etant donné que la pluviométrie est en dessous de 1200 mm, certaines essences malgré leur intérêt ne peuvent pas prospérer dans ces régions. L'étude doit proposer les

essences adéquates à la création des bosquets. Aussi, étant donné que les bosquets seront créés au bénéfice des populations, l'étude doit intégrer les essences préférées et demandées par les populations. D'où l'intérêt de la consultation des populations pour l'identification et le choix des essences forestières.

- *Dispositif de sécurisation des bosquets créés*

Les régions du nord sont parcourues régulièrement par le feu ; les cultures sont régulièrement sujettes à des dégâts liés aux déplacements des animaux. L'étude doit proposer les moyens nécessaires à la protection des bosquets à créer. Aussi, la période de mise en place des arbres doit être précisée pour accroître le taux de succès des plantations.

- *Mécanismes de gestion durable des boisements créés*

La mise en place des bosquets n'est pas suffisante pour participer à l'atténuation des effets du changement climatique si les arbres plantés sont détruits au bout de quelques années. Des mécanismes doivent être identifiés pour leur gestion durable. L'étude doit proposer des moyens de gestion des boisements ; le mode d'exploitation et la propriété des bosquets sont à préciser. Les traitements sylvicoles adéquats pour la croissance qualitative des arbres doivent être aussi précisés

- *Evaluation technico-économique*

Le Consultant devra réaliser une évaluation technico-économique de la mise en place des 1 000 000 d'arbres dans différentes localités. Il s'agira de définir le coût de réalisation d'un bosquet et le coût global affecté à la réalisation de la mise en place des bosquets.

Le consultant devra également proposer un modèle de sous-traitance et de contractualisation adapté afin de permettre l'implication des populations, et en particulier des groupements féminins.

• *Elaboration du Dossier technique pour le Dossier d'Appel d'Offres (DAO)*

Le consultant élaborera les pièces techniques du Dossier d'Appel d'Offres en vue de l'exécution des travaux mise en place des bosquets villageois.

Les pièces à établir par le Consultant dans ce cadre sont les suivantes :

- La liste du matériel essentiel (éventuellement) et du personnel essentiel ;
- Le Bordereau descriptif des Prix Unitaires (BPU), y compris le Mode d'Evaluation des Travaux (MET) ;
- Le cadre du Devis Estimatif (DE) avec l'estimation des quantités par type de bosquets (avec les propositions d'allotissements nécessaires) ;
- Les Spécifications Techniques, y compris les clauses relatives aux mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux éventuelles ;
- Les différents plans, schémas, photos, images, etc., et rapports qui seront arrêtés avec le Maître d'ouvrage.

IV- DUREE, CALENDRIER DE LA MISSION ET LIVRABLES

3.1 Durée de la mission

La mission se déroulera sur une durée globale de 90 jours, soit trois mois ; cette durée inclue la période de validation des rapports. Le consultant fera des missions dans les localités des six régions cibles pour apprécier, évaluer et déterminer les types d'essences, les surfaces disponibles pour accueillir les bosquets.

3.2 Les livrables

Ces livrables attendus ainsi que leurs contenus sont indiqués dans le tableau ci-après.

Livrables	Délai de transmission
Rapport de démarrage : précisant la méthodologie à utiliser, le phasage de l'intervention, la tâche spécifique de chacun des experts.	7 jours après l'OS de démarrage de l'étude
Rapport d'étape 1 : présentant la cartographie des principaux sites de bosquets villageois (cartes et Shape files sources) ; les résultats des consultations, la disponibilité des espaces, le niveau de référence en termes de couverture des localités concernées.	45 jours après l'OS de démarrage de l'étude
Rapport d'étape 2 : Ce rapport doit explicitement présenter les résultats consolidés de la consultation des populations et autres parties prenantes, le devis de réalisation d'un bosquet standard, le mode de mobilisation des jeunes et des femmes, les essences recommandées, les mesures de protection contre le feu et les animaux	60 jours après l'OS de démarrage de l'étude
Rapport provisoire : Le rapport provisoire doit permettre au maître d'ouvrage d'avoir une évaluation du coût global des aménagements, les lieux et les essences, le mode de gestion des bosquets, les mesures de durabilité. Le mode d'appropriation et les voies de durabilité des acquis du projet. Le rapport doit préciser le volume potentiel que les bosquets à créer pourront séquestrer. Ce rapport fera l'objet d'une présentation au cours d'un atelier organisé par le Maître d'Ouvrage. Ce rapport doit contenir les pièces techniques (coût unitaire et global des travaux, itinéraires techniques, prescriptions techniques, mode contractualisation, etc.) nécessaires pour préparer le dossier d'appel d'offre.	75 jours après l'OS de démarrage de l'étude
Synthèse des conclusions de l'atelier	2 jours après tenue de l'atelier

Tous les rapports devront être produits :

- en version provisoire en cinq (05) exemplaires sur support papier et en un (01) exemplaire sur support informatique ;
- en version définitive, les documents seront remis en dix (10) exemplaires sur support papier et en deux (02) exemplaires sur support informatique.

Les documents remis sur support informatique seront en format d'origine (Word, Excel, PDF pour les textes et les estimatifs et DWG/.DXF, PDF pour les plans) et fournis en même temps que les documents sur support papier.

Le rapport définitif sera produit dans un délai de 15 jours après la tenue de l'atelier et réception des commentaires du Maître d'Ouvrage.

V- COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Le Consultant devra être un bureau d'étude justifiant d'une solide expérience dans les prestations analogues à la mission actuelle, notamment dans les zones soudanaises. Il devra ainsi posséder une expérience minimale de cinq (5) ans et avoir réalisé de façon satisfaisante des études analogues. La langue de travail pour les échanges et la rédaction des rapports est le français.

Le Consultant devra mobiliser, pour les besoins de la mission, les Experts-clé ci-après, pour un délai global de sept (07) hommes-mois :

- Un Ingénieur forestier (Chef de mission) ;
- Un Ingénieur Agroéconomiste ayant des compétences ou de l'expérience en sociologie rurale de la zone du projet ;
- Un Géographe ou Cartographe (Spécialiste de SIG).

Les compétences, qualifications des experts clés de l'équipe du Consultant sont précisées ci-dessous :

(i) Un chef de mission, Ingénieur forestier : titulaire d'un Bac + 4 en agronomie option Eaux et Forêts (ou discipline analogue) ayant une expérience professionnelle minimale de dix (10) ans. Il devra avoir réalisé au moins 2 missions similaires dans les forêts classées et /ou dans le domaine rural. Une expérience des essences forestières adaptées au nord de la Côte d'Ivoire sera un atout. ~~Il devrait avoir géré la production en pépinière d'au moins 100 000 plants forestiers avec la participation des populations ;~~

(ii) Un Ingénieur agroéconomiste : titulaire d'un bac+4 en économie rurale ou agroéconomie (ou discipline analogue) ayant une expérience professionnelle minimale de 5 ans. Il devra avoir réalisé au moins 2 missions similaires. Il devra également avoir une bonne connaissance des questions foncières. Il doit avoir des compétences en animation sociale, en développement rural et en mobilisation des communautés ;

(iv) Un cartographe : de niveau Bac + 3 ou équivalent avec une expérience professionnelle de cinq ans. Il devra avoir réalisé au moins 2 missions similaires. Il devra également avoir une maîtrise de l'usage des logiciels spécifiques (ERDAS Imagine, ARC GIS, etc.).

Le consultant doit démontrer sa capacité à collecter et à traiter les données qualitatives et quantitatives issues d'enquêtes de terrain, de recherches documentaires et cartographiques. Le consultant aura à charge la mobilisation du personnel auxiliaire nécessaire à l'accomplissement de la mission (traducteurs, guide, porteur, opérateur GPS, etc.). Un accent particulier sera mis sur le recrutement du personnel local, notamment les femmes et les jeunes de la zone du projet.

VI- CONTRAINTES A CONSIDERER

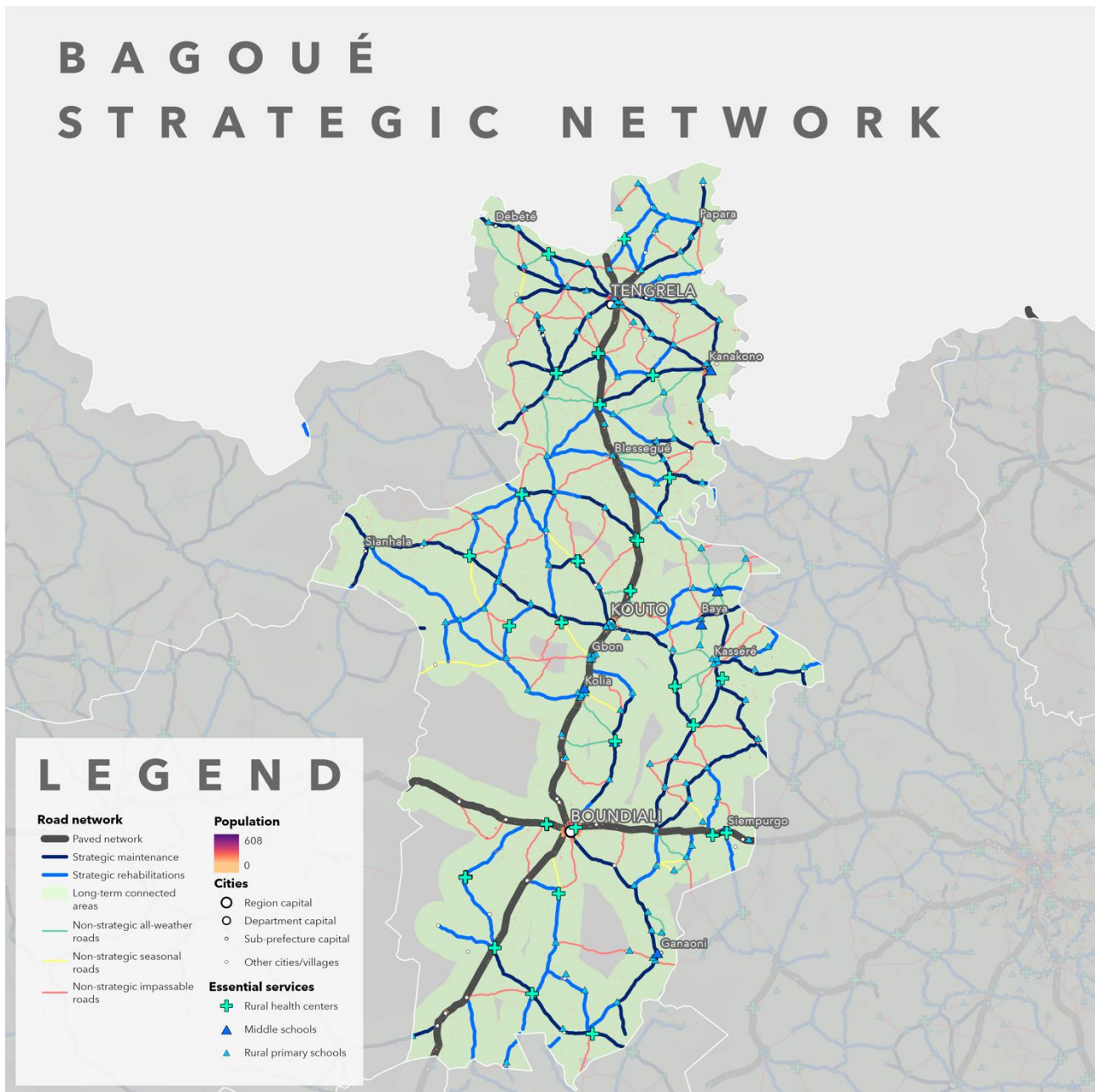
La conduite de l'étude doit tenir compte de la dispersion des localités et de leur nombre important. Les localités doivent être visitées pour mieux orienter les prescriptions techniques.

Pour éviter des erreurs importantes d'appréciation, le consultant doit s'appuyer sur les unités de gestion forestière de la SODEFOR et sur les cantonnements forestiers disséminés dans toutes les régions du pays. Le consultant doit s'équiper de tout le matériel logistique et technique nécessaire à la bonne exécution de la mission d'étude (véhicule, ordinateur, GPS, etc.). Il doit prendre toutes les assurances et garanties nécessaires à la protection de tous les agents qui seront mobilisés à son compte, dans la conduite de la présente étude.

L'ensemble des échanges du Consultant avec le Client et les parties prenantes au projet se fera en français.

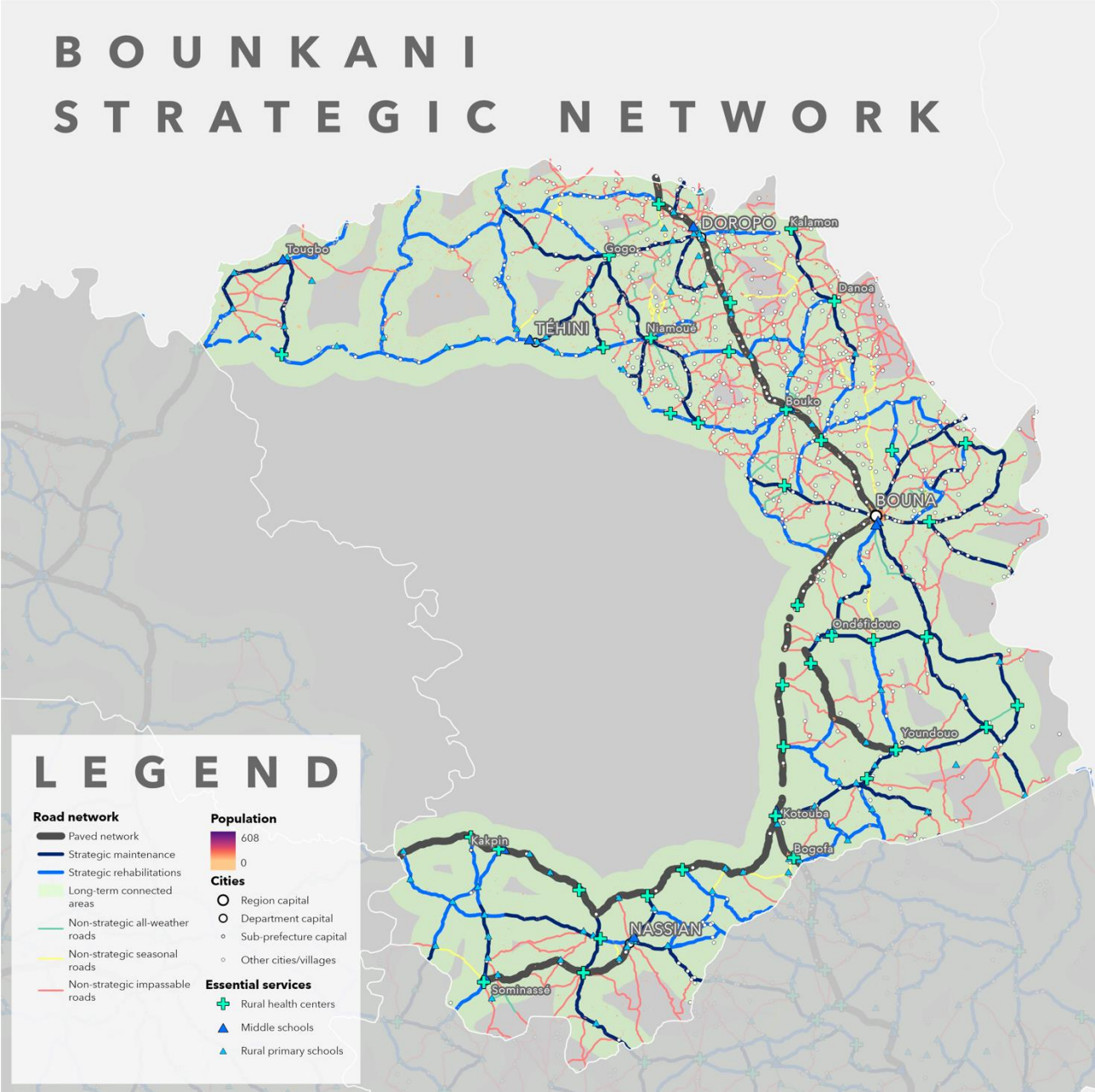
ANNEXE CARTE DU RESEAU DE ROUTES RURALES STRATEGIQUES DANS LES 6 REGIONS

1- REGION DE LA BAGOUE



2- REGION DU BOUNKANI

BOUNKANI STRATEGIC NETWORK

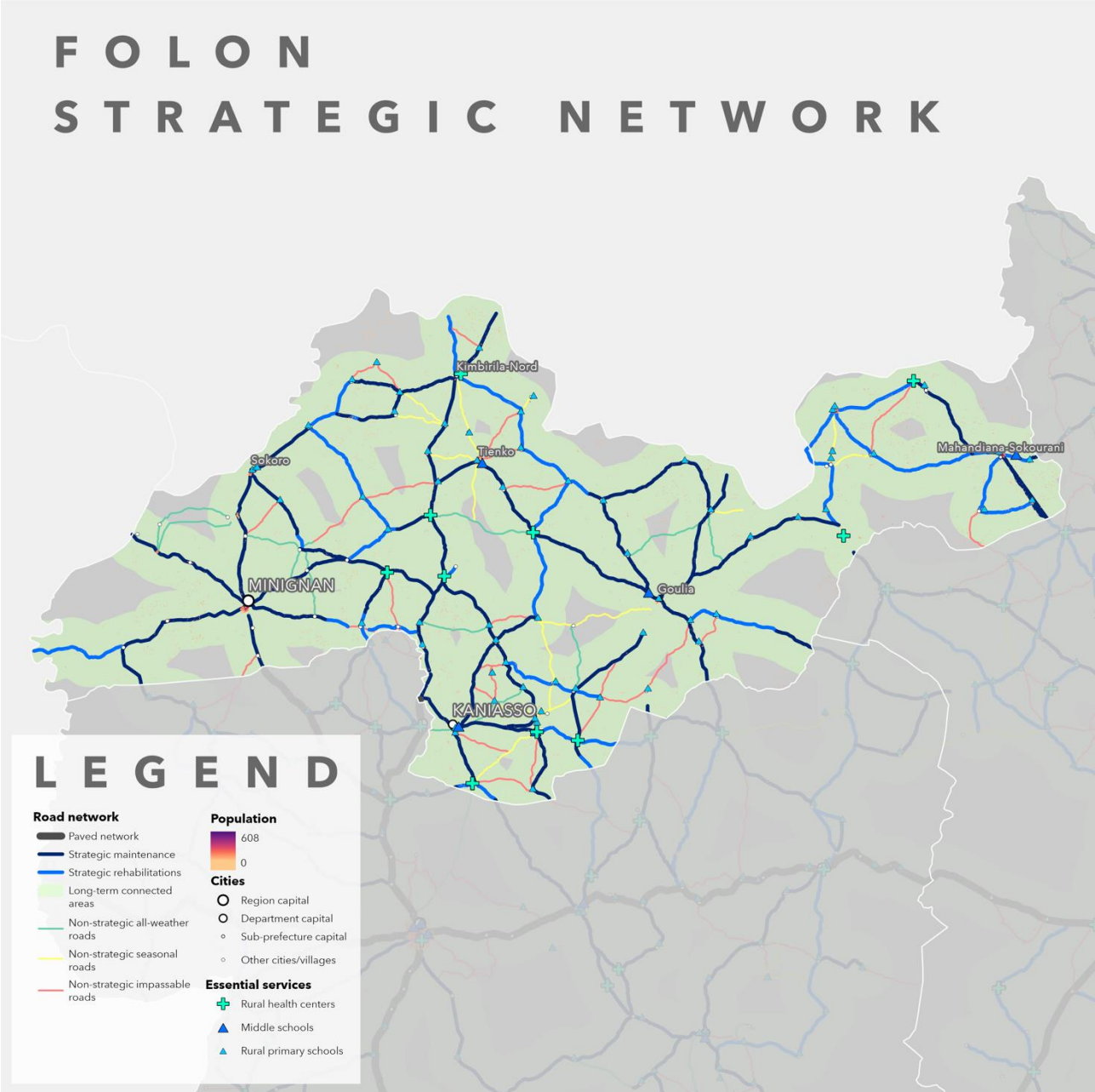


LEGEND

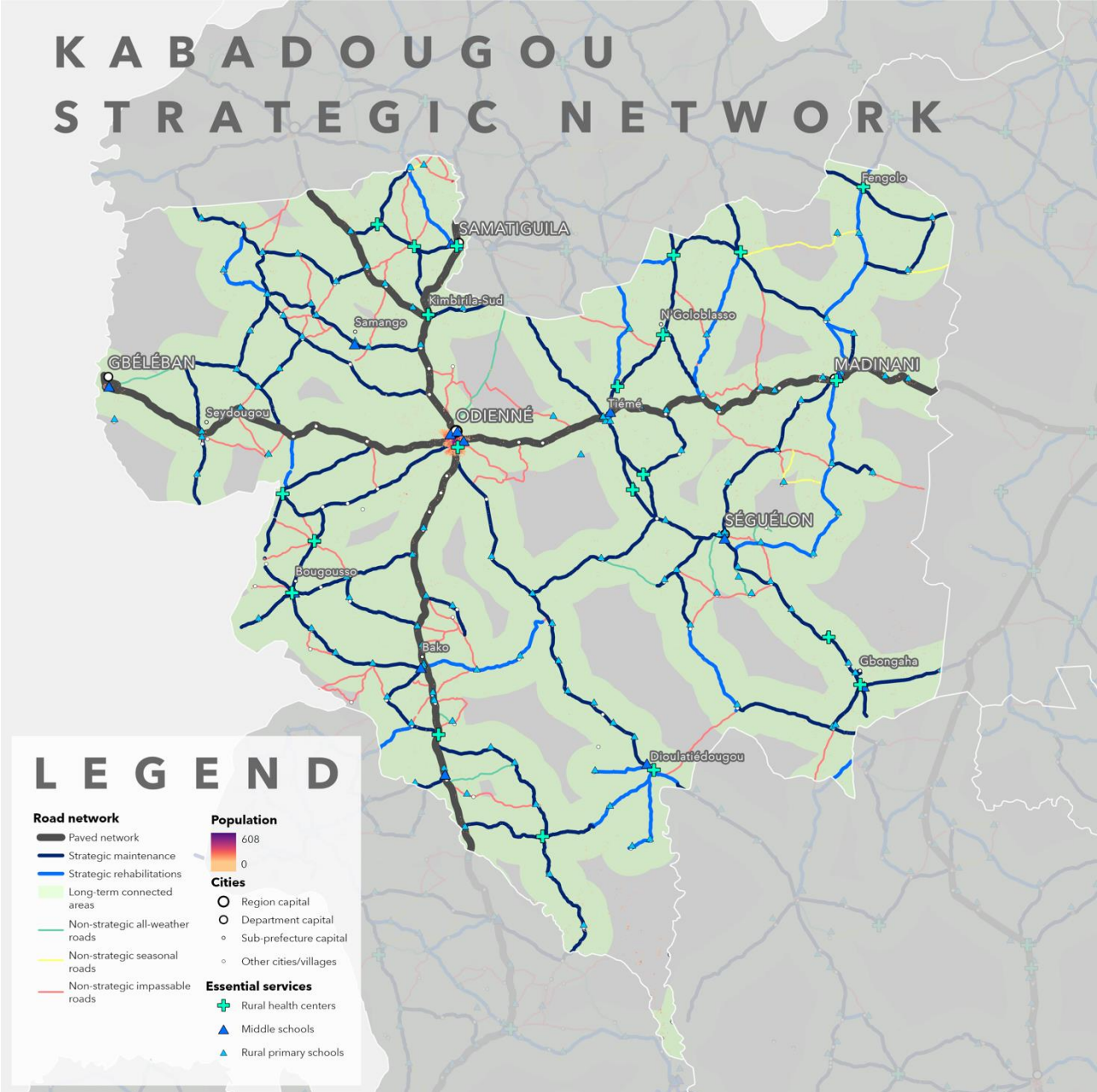
Road network	Population
— Paved network	608
— Strategic maintenance	0
— Strategic rehabilitations	
— Long-term connected areas	
— Non-strategic all-weather roads	
— Non-strategic seasonal roads	
— Non-strategic impassable roads	
Cities	
○ Region capital	
○ Department capital	
○ Sub-prefecture capital	
○ Other cities/villages	
Essential services	
+ Rural health centers	
▲ Middle schools	
▲ Rural primary schools	

3- REGION DU FOLON

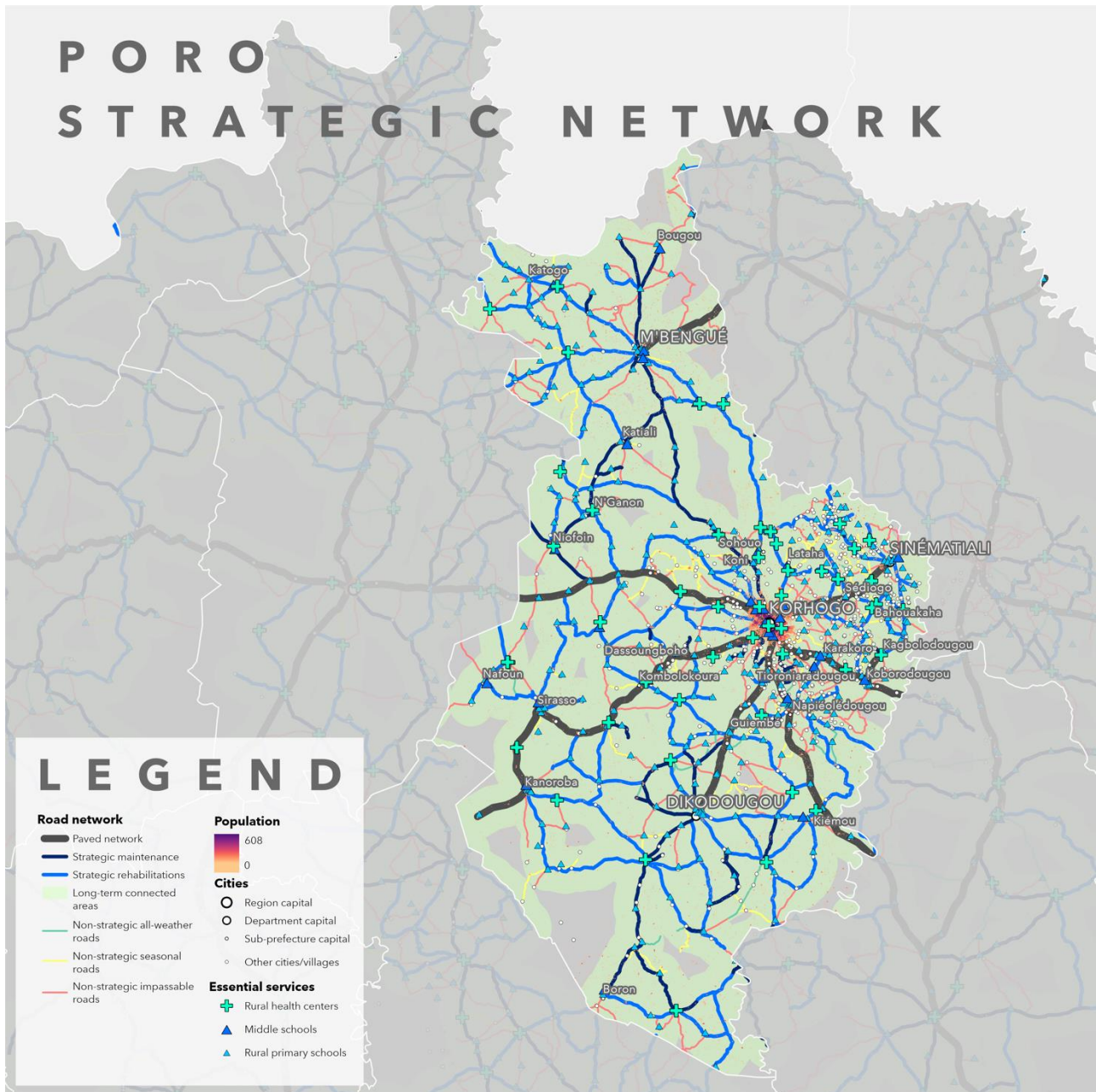
FOLON STRATEGIC NETWORK



4- REGION DU KABADOUGOU

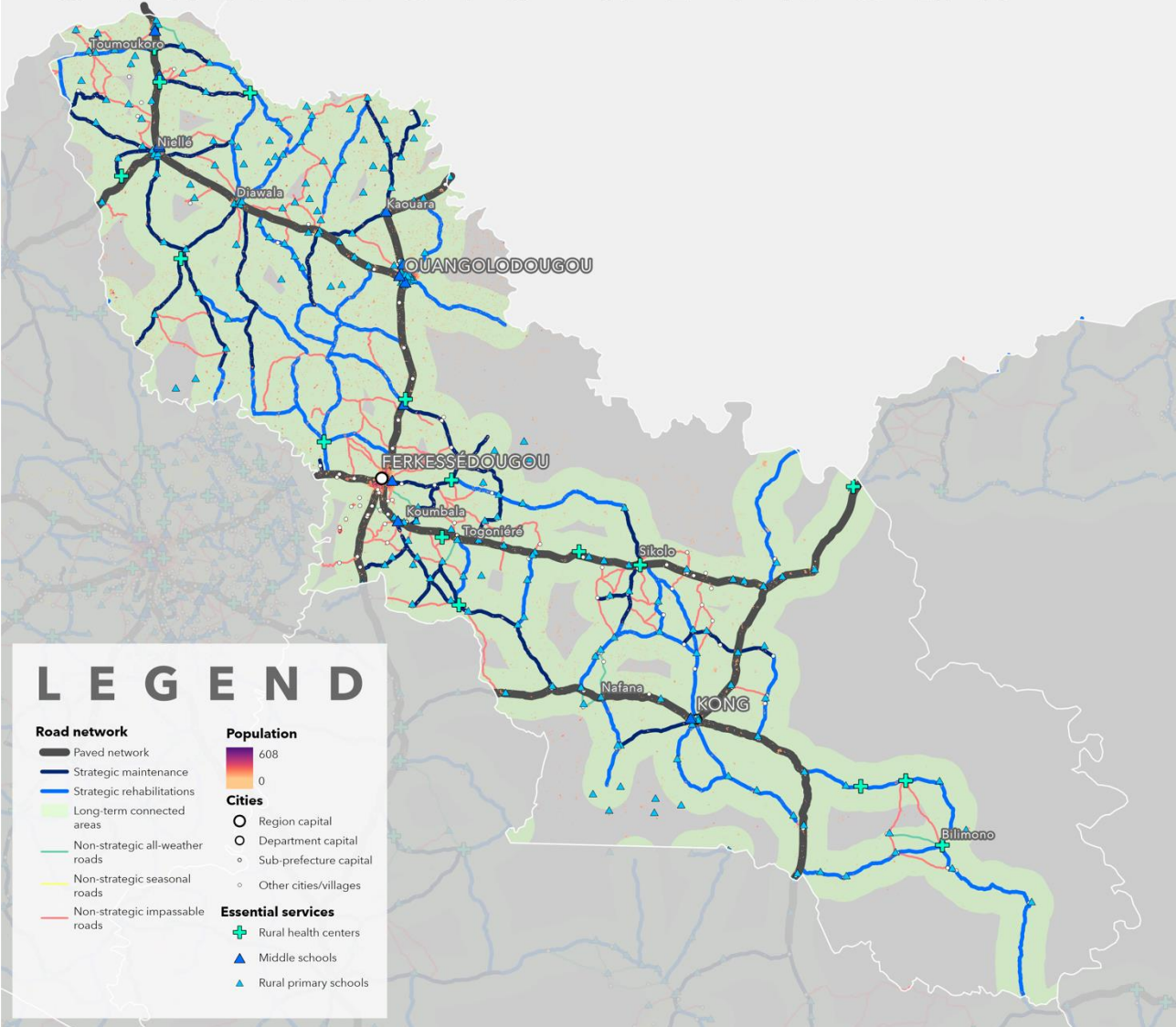


5- REGION DU PORO



6- REGION DU TCHOLOGO

TCHOLOGO STRATEGIC NETWORK



LEGEND

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Road network | Population |
| — Paved network | 608 |
| — Strategic maintenance | 0 |
| — Strategic rehabilitations | |
| — Long-term connected areas | Cities |
| — Non-strategic all-weather roads | ○ Region capital |
| — Non-strategic seasonal roads | ○ Department capital |
| — Non-strategic impassable roads | ○ Sub-prefecture capital |
| | ○ Other cities/villages |
| | Essential services |
| | + Rural health centers |
| | ▲ Middle schools |
| | ▲ Rural primary schools |